



# RATICIDE BLOC BRODIFACOUM



## RATICIDE SOURICIDE

AMM : FR-2017-0038

- ▶ **Destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles, aux abords des infrastructures...**
- ▶ **Utilisé pour la lutte contre les rats et les souris du stade juvénile au stade adulte.**

### Doses et fréquence d'application :

- **Contre les rats** : 200 g de produit par poste d'appâtage espacés de 5 à 10 mètres.
- **Contre les souris** : 40 g de produit par poste d'appâtage espacés de 1 à 2 mètres. Respecter les doses d'application et les intervalles entre les postes d'appâtage.

### Mode d'emploi

Ne pas ouvrir les sachets. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement. Les postes et les appâts doivent être placés en zone non submersible et à proximité immédiate de l'endroit où une activité de rongeurs a été observée.

Adapter le nombre de postes d'appâtage à l'importance de l'infestation. Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage durant la période de traitement, trois jours après application, puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Les symptômes apparaissent 36 h après l'ingestion et les rongeurs meurent en 1 à 9 jours.

Retirer tout appât restant et tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Collecter et éliminer les appâts non consommés, les postes d'appâtage, les débris entraînés hors des boîtes, les conditionnements et les rongeurs morts pendant et après le traitement dans les circuits de collecte appropriés.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être

interprétés comme un développement de la résistance.

### Précautions d'emploi

Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques. Ne pas utiliser le produit en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Utiliser dans des boîtes ou stations d'appât étiquetées de façon à informer qu'elles contiennent des rodenticides et ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. D'autres stations d'appât peuvent être utilisées. Ces stations doivent être placées uniquement dans des zones non accessibles au grand public et aux animaux non cibles.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Ne pas appliquer dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux de compagnie ni aux autres animaux non-cibles afin de limiter au maximum le risque d'empoisonnement.

Ne pas disposer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ

ou dans tout autre environnement extérieur. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage, et à l'écart des denrées ou des boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux d'élevage.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : "ne pas déplacer ni ouvrir" ; "contient un rodenticide" ; "nom du produit ou numéro d'autorisation", "substance(s) active(s)" et en cas d'incident, contacter un centre antipoison et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

### Caractéristiques

Aspect : Bloc paraffiné bleu.

Composition : Brodifacoum CAS 56073-10-0 (0,0012 % m/m) et 0,01% m/m d'agent amérisant.

Sachets individuels de 20 g.

Nom homologué: FANGA B+ BLOC P - A.M.M.: FR-2017-0038 TP-14 - BB - Appât en bloc

Détenteur de l'AMM: TRIPLAN - BP 258 Poste Française AD500 Andorre La Vieille Tél: +376 741 454 Fax: +376 741 450 Courriel : triplan@andorra.ad

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2799-0920



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes de protection.

